

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2015**

Le vendredi vingt mars deux mil quinze à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie de Menetou Couture, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATILLON, Maire.

**Présents** : Jean-Pierre RATILLON, Jacques LIANO, Cécile LAMIRAULT, Sylvain PINAULT, Dominique, MOREAU, Samuel BULTIAUW, Grégory BARALE, Dominique MARTEAU, Gérald DEBENE, Stéphane LEBRETON.

**Absents excusés** : Emilie PERROT a donné pouvoir à Cécile LAMIRAULT.

**Date de convocation** : 11 Mars 2015

**Secrétaire de séance** : Jacques LIANO

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté.

---

### **Compte de Gestion 2014**

---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement, ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré:

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité des membres présents.

---

### **Compte administratif 2014**

---

Sous la présidence de Monsieur LIANO Jacques chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'année 2014:

FONCTIONNEMENT

Dépense: 200 765.13 €

Recette: 240 006.87 €

Excédent de fonctionnement: 39 241.74 €

INVESTISSEMENT

Dépense: 60 893.76 €

Recette: 0 €

Déficit d'investissement: 60 893.76 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un déficit de 21 652.02 €.

Hors de la présence de Monsieur RATILLON Jean-Pierre, les membres du Conseil adopte le compte administratif 2014 à l'unanimité des membres présents.

---

### **Affectation des résultats**

---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 100 261.01 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATILLON, Maire, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit:

- couverture du besoin de financement en section d'investissement en votant au 1068 "excédents de financement capitalisés" la somme de: 10 536.45 €
- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté": 89 724.56 €.

---

### **Vote du budget primitif 2015**

---

Monsieur le Maire expose que:

Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République
- le projet du Budget Primitif 2013
- l'état de la Dette
- l'état des Emprunts garantis
- les états statistiques et financiers
- l'état des subventions et des participations
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers

Considérant

- le débat d'orientations budgétaires et la présentation faite lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget:

Le budget Principal s'équilibre en recettes et dépenses comme suit:

- Section de fonctionnement: 301 684.56 €
- Section d'investissement: 99 012.45 €

---

### **Vote du taux des taxes directes locales**

---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2015.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015, qui se compose comme suit:

- Taxe d'habitation: 10.23%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 7.55%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 24.85%

---

**Vote des subventions**

---

Après un exposé de Monsieur le Maire et délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes en 2015:

Aînés Ruraux de Menetou-Couture: 350€

C.C.A.S: 3000€

La dépense du C.C.A.S sera imputée à l'article 657362 et les autres dépenses seront imputées à l'article 6574.

**Questions diverses :**

- Monsieur le maire informe :
  - Que l'appel d'offre pour le poste de secrétaire doit être lancé.
  - Les abris-bus seront bientôt livrés.
  - Le devis pour les rideaux de la salle des fêtes est de 340€ et celui de l'évier pour celle de Feuillardes est de 407€
  - Un achat de 2 frigos pour la salle des fêtes de Feuillardes va être fait.
  
- Problème de ruissellement des eaux vers le Lavoir
- Problème d'un point lumineux à la Chaume Blanche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Conseil

Le Maire